

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

60 - OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2023-18

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| en exercice | 11 |
| présents | 6 |
| votants | 8 |
| absents | 5 |
| exclus | 0 |

De la commune de PARNES

Séance du **lundi 9 octobre 2023** à **20:45****Date de convocation :**

29 septembre 2023

Date d'affichage :

29 septembre 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LAROCHE Pascal

Etaient présents :

Messieurs Pascal LAROCHE, Franck FERET, Michel ARDANA, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT

Etaient absents :

Madame Catherine CROSNIER représentée par M. Pascal LAROCHE
Monsieur Stéphane BOURI représenté par M. Frédéric RICHEVAUX
Messieurs Patrice BOISSEL, Jean-Luc DUMONTIER, Bruno VUILLERMOZ

Secrétaire de séance :

M. Frédéric RICHEVAUX

Objet

**Budget
COMMUNE :
Affectation du
résultat 2022
Complément à la
délibération
2023D08**

A la demande de la trésorerie de MERU, la présente délibération a pour objectif de préciser l'affectation du résultat 2022 et en particulier le montant à reporter au compte 1068 soit les excédents de fonctionnement à affecter à l'investissement. Le budget voté lors du Conseil Municipal du 3 avril 2023 demeure inchangé.

Rappel des éléments de la délibération 2023D08 du 03/04/23 :

| | |
|---|---------------------|
| Déficit d'investissement à la clôture 2022 : | -214 519.43 € |
| Restes à réaliser : Recettes d'investissement : | <u>161 853.33 €</u> |
| Soit un déficit d'investissement résiduel à combler : | -52 666.10 € |
| Excédent de fonctionnement de clôture 2022 : | 277 675.94 € |

Il est proposé au Conseil Municipal les affectations suivantes :

Affectation à l'investissement (compte 1068) : 52 666,10 €

Report de l'excédent en fonctionnement (ligne 002) : 225 009,84 €

*Après délibération, les membres du Conseil Municipal votent :**Voix pour : 8**Voix contre : 0**Abstention : 0**Les affectations suivantes sont acceptées :**Affectation à l'investissement (compte 1068) : 52 666,10 €**Report de l'excédent en fonctionnement (ligne 002) : 225 009,84 €*

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de BEAUVAIS le

Fait le, 10 octobre 2023

Le Maire,

Pascal LAROCHE
Le Maire

10 octobre 2023

